



1) Mode d'exploitation envisagé

L'école Sainte Victoire, 1, rue de Saint Père, La Sicaudais, 44320 CHAUMES EN RETZ, représentée par Noémie JOYAUX, cheffe d'établissement, peut être amenée à utiliser les photographies, films et œuvres originales de votre enfant, réalisées dans le cadre scolaire, sous la responsabilité de l'équipe éducative pour les besoins éventuels suivants :

- photographies scolaires (individuelles, fraternelles, classe,...)
- plaquette de l'établissement
- reportage journalistique par presse écrite ou audiovisuelle
- exposition thématique pour un projet pédagogique
- site internet de l'établissement
- supports audiovisuels (film sortie scolaire, DVD, diaporama)
- carton d'invitation ou carte de vœux
- cahier de vie numérique Educartable, (outil développé par la société EdumooV qui héberge les données en France et se conforme au Règlement Général sur la Protection des Données). C'est un portail gratuit réservé aux familles. L'accès aux textes et photographies sur cet outil se fera de manière sécurisée par un identifiant et un mot de passe.

2) Consentement et informations auprès de l'enfant

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé, sur les supports nommés ci-avant, et ce, pour l'année scolaire 2025-2026. La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7) Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

☆ informations de l'élève très jeune ou non lecteur (maternelle et CP)

Rappel : l'article 16 de la Convention internationale des Droits de l'Enfant consacre le droit au respect de sa vie privée, ce qui implique notamment le respect de son droit à l'image. Lorsque l'enfant est trop jeune pour exprimer son consentement de façon autonome et éclairée (compréhension des enjeux et des conséquences), il importe de lui fournir les explications adaptées à son âge et de s'assurer autant qu'il est possible, compte tenu de son âge et de sa compréhension, de son adhésion au projet.

Mon enfant, Nom : Prénom : Classe : Age :	a été informé des objectifs de ce projet. sait qui pourra voir son image, ses œuvres. a compris et dit qu'il était d'accord pour qu'on enregistre son image et ses œuvres.
--	---

☆ consentement de l'élève (CE1 au CM2)

Nom de l'élève : Prénom : Classe :	On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait cette autorisation. On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir mon image et mes œuvres. Je suis d'accord pour donner mon autorisation. Date et signature de l'élève mineur concerné :
--	--

3) Autorisation parentale

La présente autorisation est soumise à la signature des représentants légaux, pour la fixation sur le ou les supports désignés ci-dessus et la publication des images et/ou des œuvres de votre enfant mineur dont l'identité est donnée ci-avant, pour les modes d'exploitation désignés au paragraphe 1.

Cet enregistrement des images et des œuvres du mineur que vous représentez sera réalisé sous l'autorité de Noémie JOYAUX, cheffe d'établissement de l'école Sainte Victoire à la Sicaudais et son équipe pédagogique (enseignants, suppléants, enseignante spécialisée, ASEM).

Les photographies pourront être prises tout au long de l'année scolaire en cours, à l'école ou sur les lieux des sorties auxquelles la classe pourraient participer. L'école exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/ces images. L'œuvre/l'image demeurera sa propriété exclusive. L'école s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Elle s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image et/ou de l'œuvre du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom.

Nous soussignés M _____ et Mme _____ déclarons :

- ☆ que le mineur dont nous sommes les représentants légaux n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom.
- ☆ avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que nous représentons et voici notre décision pour la fixation et l'utilisation de ses images et/ou de ses œuvres, dans le cadre du projet exposé ci-dessus :

OUI, nous donnons notre accord.

Les images/œuvres de notre enfant pourront donc être publiées.

NON, nous ne donnons pas notre accord.

Les images/œuvres de notre enfant ne seront donc publiées sur aucun support.

Fait à : _____ Le : _____

Signature des représentants légaux du mineur :